

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MSC

N° 2026 - 122

OBJET

CONVENTION  
PROMENADES A DOS  
D'ÂNE EN VALLÉE DU  
RIOUMAJOU

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 13  
+ 2 procurations

Votes pour : 13  
+ 2 procurations

Affiché à la porte de la  
mairie le 22 mai 2026 selon  
le relevé de décisions

L'an **deux mille vingt-six**, le **dix-huit mai**, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2026

**Présents** : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Procuration de madame Edwige Mieyan à madame Sabrina Pons

Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à vingt heures et trente minutes.

Madame le maire présente au conseil municipal l'historique des ânes des Pyrénées à Saint Lary Soulan.

En 2018, suite au décès d'un éleveur local, monsieur Joseph Pocino, la commune de Saint Lary Soulan, convaincue de l'intérêt patrimonial de cette race, est devenue copropriétaire d'une troupe de 10 ânes des Pyrénées.

Une convention tripartite est établie annuellement entre la commune de Saint-Lary-Soulan, l'Association d'Occitanie des Eleveurs d'Anes et Mulets des Pyrénées, et monsieur Fabien Blanchard, copropriétaire avec la mairie, de la troupe d'ânes des Pyrénées « du Rioumajou » afin d'organiser les balades à dos d'ânes dans la vallée du Rioumajou en juillet et août et faire la plus large communication sur l'âne des Pyrénées.

L'objectif étant que cette espèce soit connue de la clientèle touristique et des habitants, en tant qu'espèce spécifique du massif pyrénéen et élément du patrimoine valléen.

Madame le maire donne lecture au conseil des termes de ladite convention.

Les membres du conseil municipal acceptent la signature de cette convention et autorise madame le maire à engager les démarches et signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 18 mai 2026.



Le maire,

Ombeline

Accusé de réception en préfecture  
065216503888-20260518-DEL2026-122-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026